RÉGLEMENT SPORTS COLLECTIFS INTER-LIGUE CENTRE-OUEST SAISON 2023-2024

Le présent règlement est en vigueur pour l'année universitaire en cours et chaque équipe engagée dans les diverses formules de championnats organisées au sein de l'inter-ligue CO s'engage à le respecter.

En l'absence de règlement spécifique édité par la nationale, ce présent document sert de référence.

En l'absence de règlement spécifique FF Sport U (voir guide sportif 2023-2024), c'est le règlement fédéral de la discipline qui sert de référence.

Différents Championnats

- **N1 & N2** : ouvert à toutes les associations sportives (université ou école).
- **CFDU Football** : réservé aux équipes composées uniquement de joueurs d'universités, hors STAPS.
- **C.F.E**. : réservé aux A.S. « Ecoles ».
- **IUT** : équipes constituées uniquement d'étudiant.e.s inscrit.e.s en IUT.

Licences FF Sport U

Règle 3.5 : L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse dans le cas des sports collectifs : de sa licence valide ou d'un justificatif authentifié par la FF Sport U accompagnés de la carte d'étudiant ou d'un justificatif d'inscription :
– À un cursus délivrant un diplôme post-baccalauréat enregistré au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) d'un niveau 5 minimum du cadre national des certifications professionnelles (article 2 du décret n2019-14 du 8 janvier 2019) si le niveau de cursus suivi n'est pas mentionné sur la carte d'étudiant (notamment étudiants en alternance) ;
– À un cursus post baccalauréat nécessitant à l'inscription la justification d'un diplôme égal ou supérieur à un niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles (article 2 du décret n2019-14 du 8 janvier 2019).

La présentation des pièces ci-dessus signifie que l'A.S. est en possession du certificat de non contre-indication à la pratique du sport ou d'une attestation de renseignement du questionnaire de santé.

Règle 3.6 : En cas de non-respect de ces dispositions ou de fraude avérée, constatés même a posteriori, les sanctions suivantes seront automatiquement appliquées :
– en sports collectifs
– match perdu par pénalité pour l'équipe fautive et suspension immédiate du joueur selon les règles des CMR ou CMN correspondante
–Selon la gravité des faits reprochés, des sanctions supplémentaires, sportives et/ou financières pourront être prononcées par la commission compétente pour la compétition concernée.
** dans tous les cas : il ne sera pas procédé au remboursement des frais de déplacement. Par ailleurs, les frais d'arbitrage seront à la charge des équipes fautives.*

La mise en place de la dématérialisation des licences permet à chaque étudiant d'éditer sa licence et/ou chaque responsable d'équipe d'éditer toutes les licences de son groupe sur papier, soit d'en établir un listing pour présentation lors des rencontres à l'arbitre et au capitaine adverse.
Si un joueur ou un coach n'est pas en capacité de fournir ces documents, le joueur ne pourra pas être inscrit sur la feuille de match et donc ne pourra pas participer à la rencontre.
Rappel ! Tout coach non titulaire de la licence sportive doit **obligatoirement** posséder la licence "dirigeant".

A NOTER : Concernant les sports collectifs, le nombre maximum de licenciés individuels et extérieurs autorisé est indiqué sur le site de la FFSU en fonction du sport : https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/

Gestion et déroulement des rencontres

Chaque Ligue est chargée d'organiser, sur son territoire, les rencontres prévues par le calendrier (lieu, horaires, désignation d'arbitres et transmission des informations aux équipes concernées).
Tous les matches doivent être joués, même dans le cas d'une rencontre sans enjeu, au risque de l'application du paragraphe Retard - Report - Forfait – Sanction.

Il est demandé aux A.S. de prendre toutes dispositions pour accueillir leurs adversaires dans les meilleures conditions tant sportives (table de marque, assesseurs…), que de convivialité (goûter de fin de match).

Règles de brûlage entre plusieurs équipes d'une même AS

- Pour N1 et N2 : En fonction des sports, vous devez vous référer au règlement national. Vous pouvez le consulter sur le site de la FFSU à partir de ce lien https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/ . Il suffit ensuite de cliquer sur le sport concerné.

Arbitrage – Table de marque – Chronométrage

En cas d'absence d'arbitres, le match doit se dérouler normalement avec désignation par tirage au sort entre les deux équipes, des arbitres occasionnels (licence sportive).

Cependant, pour compléter le cadre administratif de chaque rencontre, il importe à chaque équipe qui reçoit de fournir des arbitres de touche et de table de marque :

- **Basket-ball, handball et volley-ball :** 2 assesseurs de table (en cas de match sur terrain neutre, chaque équipe doit fournir un assesseur de table)
- **Football :** deux arbitres de touche fournis par l'équipe qui reçoit (CFDU, CFE, IUT)
- **Rugby :** chaque équipe doit fournir un arbitre de touche à chaque rencontre.

Maillots

- **L'équipe qui reçoit** ou **citée en 1er** doit prévoir 1 autre jeu de maillots.
- Les joueurs doivent être porteurs de maillots numérotés.

Feuilles de matches - Envoi des résultats

1. **L'équipe citée en 1er** fournit la feuille de match.
2. **Le coup d'envoi sera sifflé** seulement si la feuille de match est correctement remplie : noms – prénoms –n° de licences de tous les participants, inscrits lisiblement.
3. **L'équipe vainqueur devra** scanner et transmettre la feuille, puis donner les résultats (mail ou SMS) le jour même ou au plus tard le lendemain matin 10 H à la ligue organisatrice de la rencontre. Nous conseillons aux deux équipes de prendre en photo la feuille avec un portable.

   bretagne@sport-u.com
   centrevaldeloire@sport-u.com
   normandie@sport-u.com
   paysdelaloire@sport-u.com

4. **En cas d'égalité :** l'équipe nommée la première est responsable de l'envoi de la feuille de match.

5. **En cas de litige :** l'arbitre est responsable de la feuille de match.
6. **En cas de forfait :** l'équipe présente se doit de faire une feuille de match.

Retard - Report – Forfait - Sanction

En cas de besoin, la commission des litiges (comprenant : L'ensemble des directeur.trice.s des ligues de l'inter-ligue et du directeur national en charge de l'activité) pourra se réunir pour traiter tout incident et ainsi statuer sur les décisions à prendre. Celle-ci restera souveraine.

Retard d'une équipe

- Une équipe qui n'est pas en mesure de se présenter en tenue sportive sur le lieu et à l'horaire indiqués de la rencontre, devra impérativement prévenir le directeur.trice de la ligue d'accueil de la rencontre par téléphone et si possible le responsable de l'équipe adverse.
- Tout retard supérieur à 15 mn et non prévenu engendrera obligatoirement un match perdu pour l'équipe concernée.

Report de match

Une demande de report, à titre exceptionnel, peut être **effectuée**. Elle sera étudiée par les Ligues concernées sur production des justificatifs. Il est impératif que le délai pour la demande de report soit **d'au moins 72h** avant la rencontre.

Aucun match ne pourra être reporté sans l'accord de la Ligue accueillant le match et des équipes concernés

A NOTER :

- Si, suite à une demande de report d'une des 2 équipes, les 2 équipes ne peuvent trouver une date permettant de jouer la rencontre dans les délais impartis, l'équipe qui a demandé le report sera déclarée forfait sur cette rencontre.
- En cas de report de dernier instant décidé par les Ligues (météo, terrain impraticable, grèves…) : reconduction de la rencontre dans les mêmes conditions à une autre date, déterminée par les Ligues, en fonction des disponibilités des équipes.

Forfaits

- L'absence imprévisible de transport ferroviaire (SNCF), maritime ou aérien, est le seul cas de force majeure pouvant justifier un forfait.
- Le forfait est prononcé si le nombre de joueurs requis par le règlement n'est pas présent sur le terrain 15 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre.

Sanctions

Tout forfait, entraînera la facturation de 150 € à l'équipe responsable. Les amendes de 150 € pour des forfaits vont être payées à la ligue organisatrice de cette rencontre. Une équipe ne peut pas payer plus de 300€ de forfait général.
Sauf règlement particulier édité par la nationale.
Le forfait de l'équipe entraînera **match perdu par forfait** et il sera établi une feuille de match avec l'attribution des scores suivants :

Basketball	45 – 00
Handball	21 – 00
Football	03 – 00
Rugby	25 – 00
Volley-ball	03 – 00 (si le match se joue en 3 sets gagnants) ou 02 – 00 (si le match se joue en 2 sets gagnants)

Au deuxième forfait, l'équipe sera déclarée "forfait général" et la commission des litiges étudiera en fin d'année les sanctions sportives pour l'année suivante.

En cas de forfait général déclaré en cours de championnat, l'équipe sera éliminée de la poule et tous les résultats et points obtenus lors des confrontations avec cette équipe ne seront pas pris en compte pour l'établissement du classement final. Par contre, si des joueurs de cette équipe sont sous le coup d'une sanction disciplinaire, celle-ci sera maintenue et les poursuites réglementaires engagées.

Lorsqu'une phase finale qualificative au CFU, est organisée dans une activité, y participer est obligatoire pour prétendre à une qualification audit CFU. Tout forfait sera sanctionné financièrement par la Direction nationale et l'équipe passera en commission nationale des litiges avec un risque d'être exclue de l'accès au CFU l'année suivante.

Règlementation Sportive

Nombre de joueurs et durée des rencontres
https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/

Organisation des Championnats :

Chaque sport sera organisé en fonction du nombre d'équipes engagées et des quotas attribués pour l'accès aux championnats de France.

Répartition des points au sein des phases qualificatives :

Handball / Football / Rugby :
Victoire : 4 points
Nul : 2 points

Défaite : 1 point
Forfait : 0 point

Basketball :
Voir le règlement en lien

Volleyball :
Formule championnat (3 sets gagnants) :
• V (3/0 et 3/1) : 3pts ; V (3/2) : 2 pts ;
• P (2/3) : 1 pt ; P (1/3 et 0/3) : 0 pt ;
• Forfait : -1pt
Tournois et finales
(Formules en 2 sets gagnants) :
• V = 2pts
• D = 1pt
• Forfait = 0pt

Score nul à la fin du temps réglementaire :

- **Football,** tirs au but *(série de 5 puis mort subite)* ***(pas de prolongation).***
En match de poule ne nécessitant pas d'équipe victorieuse, le résultat du match sera "match nul", mais le résultat des TAB sera utilisé pour départager les équipes à égalité à l'issu des matchs de poule
- **Handball,** jets de 7 mètres par série de cinq puis mort subite. ***(Pas de prolongation).***
En match de poule ne nécessitant pas d'équipe victorieuse, le résultat du match sera "match nul", mais le résultat des Jets de 7 m sera utilisé pour départager les équipes à égalité à l'issu des matchs de poule
- **Rugby,** pas de prolongation. Le plus grand nombre d'essais marqués au cours de la rencontre, puis le plus grand nombre de tirs au but réussis : 5 tireurs ayant terminé la rencontre, sur la ligne des 22 m face aux poteaux. Si égalité à l'issue des 5 premiers tirs au but, poursuite des tirs avec de nouveaux joueurs ayant terminé la rencontre et règle de la mort subite. En match de poule ne nécessitant pas d'équipe victorieuse, le résultat du match sera "match nul", mais le résultat des TAB sera utilisé pour départager les équipes à égalité à l'issu des matchs de poule
- **Basket-ball**, autant de prolongations de 5' (*ou 3' si formule en temps réduit (plateau)*) qu'il est nécessaire **pour départager les équipes.**

En cas d'égalité à la fin d'une poule, *les équipes seront départagées par la prise en compte successive des facteurs suivants :*
Pour toutes les activités sportives, le moindre forfait entraîne un positionnement en fin de classement des équipes arrivant à égalité.

BASKET-BALL :
Si deux équipes sont concernées :

1. *L'équipe gagnante sera déterminée par le(s) résultat(s) de la (ou des) rencontre(s) les ayant opposées.*
2. *S'il y a encore égalité, les équipes seront classées selon leur goal-average (par division), en tenant compte seulement des résultats des rencontres des équipes concernées*
3. *S'il y a encore égalité, le classement sera fait par goal-average général*

Si plus de deux équipes sont concernées :

1. *Un second classement sera établi en tenant compte uniquement des équipes à égalité*
2. *S'il y a encore égalité, les équipes seront classées selon leur goal-average (par division), en tenant compte seulement des résultats des rencontres des équipes concernées*
3. *S'il y a encore égalité, le classement sera fait par goal-average général*

FOOTBALL :

Si deux équipes sont concernées :

1. *L'équipe gagnante sera déterminée par le(s) résultat(s) de la (ou des) rencontre(s) les ayant opposées.*
2. *Prise en compte de la séance des tirs au but.*

Si plus de deux équipes sont concernées :

1. *Classement particulier des équipes concernées*
2. *Différence de buts relative aux matchs opposant les ex-æquo*
3. *Prise en compte des tirs au but.*
4. *Différence de buts sur l'ensemble des matchs de la poule*
5. *Nombre de buts marqués*

HANDBALL :

Quel que soit le nombre d'équipes concernées :

1. *par la différence des buts marqués et des buts encaissés entre les équipes concernées (goal-average particulier),*
2. *par le plus grand nombre de buts marqués dans les rencontres entre les équipes concernées (meilleure attaque),*
3. *par le plus petit nombre de buts encaissés dans les rencontres entre les équipes concernées (meilleure défense),*
4. *par la différence des buts marqués et des buts encaissés sur l'ensemble de la compétition (goal-average général),*
5. *meilleure attaque sur l'ensemble de la compétition,*
6. *meilleure défense sur l'ensemble de la compétition,*
7. *le moins de sanctions enregistrées,…*

RUGBY :

Quel que soit le nombre d'équipes concernées :

1. *Nombre d'essais marqués lors de la ou les rencontres les ayant opposées*
2. *La différence entre les essais marqués et encaissés lors de la ou les rencontres les ayant opposées*

3. La différence de points marqués et encaissés lors de la ou les rencontres les ayant opposées
4. Le nombre de cartons rouges reçus par l'équipe sur l'ensemble des matches de la poule puis le nombre de cartons jaunes reçus par l'équipe sur l'ensemble des matches de la poule
5. En cas d'égalité parfaite un tirage au sort sera effectué par l'inter-ligue.

***VOLLEY-BALL* :**

En cas d'égalité de point à l'issue d'un tournoi ou d'une poule, les équipes seront départagées selon les critères et l'ordre suivants :
1- Le nombre de victoires
2- Le quotient set-average général
3- Le quotient score-average général
4- Le quotient set-average particulier
5- Le quotient score-average particulier
6- Le score particulier

Réserves et Réclamations :
Les réserves et les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de match.
Elles doivent être confirmées sous 24 heures par e-mail à l'ensemble de la conférence :
bretagne@sport-u.com
centrevaldeloire@sport-u.com
normandie@sport-u.com
paysdelaloire@sport-u.com

Pour tout point litigieux (règlement, etc.) et en l'absence de règles spécifiques, il sera d'abord fait référence au guide sportif 2023-2024 de la FF Sport U. En cas de problème disciplinaire, l'instruction du dossier incombe à la commission des litiges.

***Commission "litiges et sanctions"* : Elle sera composée des Directeur.trice.s des Ligues de l'inter-ligue Centre Ouest et du directeur national en charge de l'activité concernée.**